

malgré le trafic considérable qui s'est développé sur l'embranchement Dalhousie, par exemple, et par Inch Arran Hotel; malgré le trafic considérable provenant des raffineries de la Nouvelle-Ecosse—je ne sais pas, dis-je, si c'est un signe de prospérité que, malgré tout cela, les recettes sur toute la ligne soient telles que, non seulement elles n'accusent aucun profit, mais ne paient pas les frais d'exploitation. L'honorable député le nie; mais si cela n'est pas démontré, c'est parce qu'un système de comptabilité trompeuse prévaut encore. L'honorable député peut voir qu'il est en présence de ce fait, que son chemin de fer ne paie pas beaucoup de dividendes, et que l'on recourt aux renvois d'employés pour opérer des retranchements. J'ai entendu parler, l'autre jour, d'un employé qui a été démis malgré ses vingt-neuf ans de service, parce que les profits du chemin ne permettaient pas de le garder plus longtemps. Cependant le peuple se plaint des taux chargés par ce chemin.

Les honorables députés d'Halifax étaient ici, l'autre jour, en délégation pour se plaindre de ce que le tarif de ce chemin était trop élevé, et que le trafic en souffrait. Il s'est tenu une nombreuse assemblée à Montréal pour considérer ce sujet; mais nous n'entendons pas beaucoup parler maintenant de cette question, non plus que des arrangements qui ont été conclus déjà, ou qui doivent être conclus par suite d'autres considérations financières, qui, dans l'état actuel de nos finances, sont très sérieuses pour nous.

Le discours du trône, sur lequel les deux honorables députés dirigent notre attention, n'est pas un très long document, ou une pièce renfermant beaucoup d'informations, ou des déclarations très importantes. Je crois pouvoir dire que le déficit s'est passablement étendu à ce discours. Comme le disait l'honorable ministre des chemins de fer: "Il ne contient rien."

M. POPE: De quel discours s'agit-il ?

M. BLAKE: Je parle du discours que l'honorable ministre est responsable d'avoir mis dans la bouche de Son Excellence; mais je ne trouve pas cette phrase dans ce discours. Vous trouvez dans ce cas une omission, qui me surprend quelque peu. Il y a un an ou deux, l'honorable ministre jugea à propos de nous parler d'une décision du Conseil privé, qui, comme il la comprenait, nous obligea de légiférer sur la matière qu'elle comportait. Je ne citerai pas maintenant l'histoire malheureuse des conséquences de l'avis donné dans un discours du trône précédent, et les différentes procédures auxquelles on a eu recours pour triompher des gouvernements provinciaux. Mais nous avons vu par les journaux que le Conseil privé s'est prononcé sur ce même sujet, à la suite d'une référence à ce conseil, résolue lors de la dernière session. Cependant, le présent discours du trône, non parce qu'il est déjà surchargé, et qu'il ne peut renfermer rien de plus, omet de la manière la plus extraordinaire d'y faire aucune allusion. Si l'on trouvait auparavant le sujet assez important pour y référer, pourquoi ne pas y référer de nouveau maintenant? Mais nous en entendrons parler, et, comme l'a dit mon honorable ami de York-Est, ce sera "demain." Dans tous les cas, ce sera bientôt, quand l'honorable monsieur soumettra la carte à payer; mais ce ne sera pas toute la carte à payer, parce que tous les détails ne viendront jamais devant nous. Quand il nous présentera le compte des frais que sa législation a coûté au pays, il demandera ce qu'il faut pour rembourser ce qui est dû. Je voudrais bien savoir si mon honorable ami de Saint-Jean (M. Everett) conseillera d'ajouter ces frais à la dette de guerre qu'il propose de consolider. Il n'y a rien de plus à montrer pour couvrir ces frais, qu'il n'y en a pour payer la dette de guerre, et je ne vois pas réellement pourquoi nous ne paierions pas ces frais à même le fonds consolidé tout aussi bien que les dépenses faites dans le Nord-Ouest. Et de même pour la perte que nous fait subir la faillite de la banque d'échange, et que le gouvernement n'a pas réussi à jeter sur les épaules des déposants de cette institution.

M. BLAKE

Faudra-t-il consolider cette perte, ou doit-elle apparaître encore comme un "placement," comme à présent, ou doit-elle être réglée et ajoutée à la dette à payer ?

L'honorable premier ministre, manquant de matériaux pour son discours du trône, aurait pu nous dire quelque chose sur ses intentions au sujet de la frontière contestée. C'est un sujet, qui, comme la Chambre le sait, s'est imposé à l'attention depuis longtemps; c'est un sujet dont l'honorable premier a promis, lors de la dernière session, de s'occuper, et dont la Chambre aurait voulu entendre parler maintenant. C'est une question bien plus importante, bien plus intéressante que plusieurs de ces petites choses qui ornent l'un des paragraphes du discours du trône. L'on nous promet des mesures pour l'établissement d'une ferme expérimentale, pour l'émission de patentes. Ne serait-ce pas mieux de changer le ministre? On nous promet aussi une mesure pour modifier l'acte concernant l'immigration chinoise; mais l'on n'a pas jugé à propos de faire allusion à cette grave question de la frontière.

Au sujet du Nord-Ouest, je suis très heureux, vraiment, d'observer que la construction de quelques embranchements de chemins de fer a fait des progrès réels durant l'année.

L'honorable monsieur qui a appuyé la résolution, nous a parlé de ce dont il a été souvent question depuis quelques années, savoir, qu'il est nécessaire que le chemin de fer du Pacifique construise un grand nombre d'embranchements.

Mais la plupart d'entre nous, qui ont siégé dans cette Chambre depuis que l'on parle de ces embranchements, sont arrivés à la conclusion que la construction des embranchements, en général, pour les fins de la colonisation, proviendra d'autres capitaux et d'autres arrangements, bien que le chemin de fer du Pacifique canadien ait construit, lui-même, certaines lignes d'embranchements dans le Nord-Ouest; bien qu'il en ait entrepris une autre en recevant une forte assistance de nous et du gouvernement de Manitoba.

Le chemin de fer du Pacifique canadien et le pays en général sont des plus intéressés, à ce que ce développement s'accomplisse; mais sur ce point je ferai une observation. Je répéterai ce que j'ai déjà dit une fois. Nous devons porter notre plus sérieuse attention sur le système d'après lequel nous avons agi en créant, dans presque tous les cas, un compte de capital énorme, excédant de beaucoup le prix de construction, et sur lequel sera basé le tarif que nous aurons à payer permanentement, tant que les chemins de fer ne se trouveront pas en présence de lignes rivales.

Je me suis toujours efforcé d'attirer votre attention, M. l'Orateur, sur la grande importance qu'il y avait de ne pas trop élever le compte de capital pour les chemins de fer du Nord-Ouest, et nous devrions profiter de l'expérience fâcheuse des autres pays sur ce sujet. Nous devrions, je crois, étudier quelque mode, au moyen duquel, lorsqu'il s'agira de nouveaux chemins à construire, ou de nouvelles chartes à accorder, on pourrait si non éviter, du moins alléger cet inconvénient.

Je suis heureux d'apprendre qu'enfin l'on se propose d'accorder dans ce parlement une représentation au Nord-Ouest. C'est un sujet que la gauche, depuis quelque temps, recommandait à cette Chambre, et il est heureux que l'on se soit décidé, quoique tard, à faire quelque chose dans ce sens. Je suis heureux également d'entendre dire qu'il sera proposé une mesure pour améliorer l'organisation judiciaire du Nord-Ouest. Ces deux projets sont d'une très grande importance, et s'imposent, d'après moi, à l'attention de tout gouvernement libre et représentatif.

Pour ce qui regarde la prise d'armes récente dans le Nord-Ouest, le langage des résolutions est très clair. Il signifie que nous allons faire ce qu'annoncent les organes de la publicité, c'est-à-dire que nous allons envoyer dans le Nord-Ouest une force considérable. Sur cette proposition je n'exprimerai aucune opinion pour le présent.